



Avis des élus du CSE le projet d'évolution de la gestion des associations de proximité BDD
(Banque De Détail)

Lors du CSE du 15 DECEMBRE 2022, la Direction de la CEBPL a présenté un projet d'évolution de la gestion des associations de proximité dans le réseau Banque de Détail (BDD).

Les associations de proximité sur le marché de la BDD sont celles qui ont un budget inférieur à 100 k€ et ne possédant pas de salariés.

Actuellement la gestion de ces associations de proximité est confiée auprès des Directeurs d'Agence ou des Directeurs d'Agences Multi Marchés, force est de constater que sur le terrain, ces clients basculent plutôt entre les DA, DAMM et CA PROS, et cela sans avoir un interlocuteur dédié.

L'objectif principal de cette évolution de l'organisation est de travailler une double relation, entre l'association et ses membres gestionnaires.

Selon la norme BPCE, la CEBPL possède 1.276 clients actifs sur ce marché, on précise par un client actif comme ayant 60 flux débiteurs, et 6.000 € de flux créditeurs.

Le projet d'évolution consiste à transférer les tâches vers le MIDDLE OCF PRO et PART, qui deviendra le MIDDLE OCF PRO PART PRO et ASSO.

L'autofinancement de la nouvelle activité sur les associations de proximité est assuré, sous réserve de l'externalisation du traitement des régularisations des chèques (1,5 ETP), et de l'arrêt de la relance des Entrée En Relation sur le Crédit Immobilier à plus de 45 jours (0,5 ETP) et de la récupération de l'ETP en mission non remplacé à date. Cette externalisation devrait coûter à la CEBPL 36 k€, pour un coût actuel estimé à 108 k€.

Ce gain en ETP permettra au MIDDLE de gérer cette nouvelle activité confiée par le réseau BDD, puisqu'actuellement les DA et DAMM considèrent la gestion de cette activité comme un irritant.

Les missions confiées au MIDDLE seront :

- Assurer le « suivi par » et le « géré par »
- Mise à jour du DRC
- Gérer la relation avec les associations.

Les DA et DAMM auront pour mission principale de développer la double relation.

Si l'association de proximité demande une gestion uniquement en agence, cette possibilité sera réalisable.

L'objectif pour la CEBPL est une mise en place dans le 1^{er} trimestre 2023, et d'un démarrage des travaux dans le second trimestre 2023.



COMITE SOCIAL ECONOMIQUE CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE



Les élus du CSE ne peuvent regretter que dans la présentation de ce projet d'évolution, aucun outil de partage entre le réseau BDD et le MIDDLE n'ait été présenté en séance.

Les élus du CSE ont précisé en séance que nos concurrents, CREDIT AGRICOLE et CREDIT MUTUEL sont déjà très présents sur ce marché avec une politique orientée vers le parrainage des associations de proximité, ou des remises de lots lors des manifestations organisées, or ce volet est complètement oublié par la CEBPL.

Cette gestion a distance de la relation des associations sera-t-elle la bonne solution pour des associations qui réclament de la proximité ?

Les élus du CSE demanderont à la Direction de la CEBPL de réaliser un bilan sur ce projet d'évolution de la gestion des associations de proximité.

Résultat du vote du CSE du 26/01/2023 : 22 votants

Favorable : 10 voix

Défavorable : 05 voix

Abstention : 07 voix

Jocelyn BONOUVRIER

Jocelyn BONOUVRIER

Secrétaire du CSE